

Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020 du Conseil de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, tenue au Pavillon Municipal, situé au 1465 rue Principale, à Saint-Rémi-de-Tingwick, le mardi 8 septembre 2020 à 19h.

**8 septembre
2020**

Sont présents : les conseillers messieurs Alain Groleau, Charles Luneau, Marco Couture, Pierre Auger et Normand Paquin

Est absente : La conseillère madame Brigitte Nadeau

Monsieur Mario Nolin, maire, agit comme président de l'assemblée.

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Également présente : madame Anouk Wilsey directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Ouverture de la séance ordinaire

Constatant qu'il y a quorum, monsieur Mario Nolin, président de l'assemblée, déclare ouverte la séance ordinaire du conseil à 19h00.

2020-09-198

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à tous les membres du conseil dans les délais légaux;

Il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par le conseiller Charles Luneau unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que transmis.

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté tel que présenté, mais en laissant l'item « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE.

2020-09-199

Adoption du procès-verbal du 10 août 2020

CONSIDÉRANT QUE l'envoi a été fait dans les délais légaux et que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 10 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci a été soumis pour approbation;

SUR PROPOSITION du conseil, il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyée par le conseiller Charles Luneau, et unanimement résolu que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Anouk Wilsey, soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

Période de questions

✓ Aucunes questions

Rapport des comités et autres informations

✓ La voirie : Vérification des rangs afin de voir si tout était correct.

2020-09-200

Consignation de la correspondance

CONSIDÉRANT QUE la lecture de la correspondance est faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Paquin, appuyé par le conseiller Marco Couture et unanimement résolu de consigner

la correspondance au présent procès-verbal.

- ✓ Mini-Scribe
- ✓ Scribe
- ✓ Invitation AGA Roulibus – mercredi 16 septembre 2020
- ✓ Retour demande de subvention Fonds AgriEsprit de FAC-refus
- ✓ Sièges à combler conseil d'administration Centre de services scolaire des Bois-Francs
- ✓ Demande d'appui aux demandes pour l'habitation communautaire et sociale au gouvernement du Québec
- ✓ Journée Normand-Maurice 2020 : 17 octobre 2020 de 10h à midi
- ✓ Rapport services de la SPAA pour Saint-Rémi-de-Tingwick
- ✓ Lettre Enquête sur les exigences linguistiques auprès des entreprises, des municipalités et des arrondissements de Montréal

2020-09-201

Adoption du règlement numéro 2020-193 décrétant une dépense de 3 962 964\$ et un emprunt de 3 962 964\$ pour le renouvellement des conduites d'eau potable secteur des Trois-Lacs

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 10 août 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de conduites déjà existantes dans le secteur des Trois-Lacs est nécessaire afin de fournir de l'eau potable adéquate et sans bris d'aqueduc à répétitions aux citoyens du secteur des Trois-Lacs et ainsi régler une problématique quant à la qualité de l'eau qui perdure depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet est subventionné à 80 %, pour un montant de 3 962 964\$, par le programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU), tel que mentionné dans la lettre de confirmation de subvention reçue le 19 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est subventionné à plus de 50 %, le présent règlement n'a pas à être soumis aux personnes habiles à voter, conformément à l'article 1061 alinéa 5 du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les élus renoncent à la lecture complète du règlement 2020-193 puisqu'ils en ont reçu copie dans les délais prévus au Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Normand Paquin et unanimement résolu

QUE le règlement numéro 2020-193, décrétant une dépense de 3 962 964\$ et un emprunt de 3 962 964\$ pour le renouvellement des conduites d'eau potable secteur des trois-lacs soit adopté tel quel.

ADOPTÉE.

2020-09-202

Demande annuelle de soutien financier Centre d'entraide contact 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE la demande de Centre d'entraide contact de contribuer financièrement pour le maintien des activités pour aider tout individu ayant une problématique biopsychosociale ou socio-économique la communauté pour un montant de 350\$\$ pour l'année 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'entraide contact est un partenaire important pour la population qui a besoin de ce service de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Paquin, appuyé par le conseiller Marco Couture et il est résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick octroi un montant de 350\$ pour le budget 2021.

ADOPTÉE.

2020-09-203

Autorisation du changement de photocopieur

CONSIDÉRANT QUE le photocopieur est rendu désuet et brisé fréquemment;

CONSIDÉRANT QUE le contrat du photocopieur prend fin le 31 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Luneau appuyé par le conseiller Normand Paquin et il est résolu à l'unanimité

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à demander des soumissions pour 60 et/ou 72 mois pour un photocopieur adéquat.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à changer le photocopieur pour un montant égal ou moindre.

ADOPTÉE.

2020-09-204

Autorisation représentation pour AGA Roulibus et rencontre Sentiers équestres

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Saint-Rémi-de-Tingwick aimerait être présent à l'AGA de Roulibus le mercredi 16 septembre 2020 à 19h;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Saint-Rémi-de-Tingwick aimerait être présent à la rencontre des Sentiers équestres aux Milles Collines mardi 15 septembre 2020 à 19h30;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par le conseiller Charles Luneau et il est résolu à l'unanimité

QUE la conseillère Brigitte Nadeau soit présente lors de l'AGA de Roulibus;

QUE le maire Mario Nolin soit présent lors de la rencontre des Sentiers Équestres aux Mille Collines.

2020-09-205

Vérification et renouvellement des traverses municipales VTT pour la saison 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de Moto-Club Bois-Francis inc. présente une demande afin d'obtenir l'autorisation de circuler sur certaines rues, rangs et routes de la municipalité de St-Rémi-de-Tingwick pour la prochaine saison hivernale 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE les voix de circulation visées sont : Rang Hince, rang Leclerc et chemin du Premier rang.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Luneau, appuyé par le conseiller Alain Groleau, il est unanimement résolu

QUE le Club Moto-Club Bois-Francis inc. soit autorisé à circuler et à

traverser les rues, rangs ou routes de la municipalité pour la prochaine saison hivernale 2020-2021.

ADOPTÉE.

2020-09-206

Dépôt et adoption des rapports des événements de la gestion de l'eau-Aqueduc Trois-Lacs pour août 2020

Il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Normand Paquin et il est résolu que le conseil a reçu les rapports d'évènements de la gestion de l'eau- aqueduc Trois-Lacs du mois août 2020.

ADOPTÉE.

2020-09-207

Acceptation des appels d'offre pour le sel à déglacage et le sable pour les chemins d'hiver 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés pour le sel à déglacage et le sable AB-10 pour la saison 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE les fournisseurs suivants ont répondu à notre demande :

SEL à déglacage

Entreprise	\$ /TM	Transport/TM	Total
Sel Warwick	138.00 \$	Inclus	138.00 \$
Somavrac	118.82 \$	18.65 \$	137.47 \$
Excavation Tourigny	110.00 \$	Inclus	110.00 \$
Entreprise Bourget	114.00 \$	18.40 \$	132.40 \$
IceCat	98.69 \$	Inclus	98.69 \$

SABLE tamisé

Entreprise	\$ /TM
Excavation Hémond	21.20 \$
Excavation Tourigny	32.75 \$
Entreprise M.O.	16.80 \$
Excavation Houle	16.75 \$
Sablière de Warwick	20.50 \$

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié les soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Luneau, appuyé par le conseiller Alain Groleau et résolu à l'unanimité que les soumissions retenues soient les suivantes :

IceCat pour le sel de déglacage à 98.69 \$/ tm (livré)

et

Excavation Houle pour le Sable AB-10 (tamisé, livré, mélangé et entré) à 16,75 \$/tm

ADOPTÉE.

2020-09-208

Vacances inspecteur municipal du 15 au 25 octobre 2020

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur a le droit à des semaines de vacance tel que stipulé dans son contrat de travail

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Marco Couture et il est résolu à l'unanimité d'octroyer une

semaine de vacances à l'inspecteur Monsieur Sébastien Ducharme.

QUE l'inspecteur prenne une semaine de vacance du 18 au 26 octobre 2019 inclusivement.

ADOPTÉE

ADOPTÉE.

2020-09-209

Remplaçant pour les analyses d'eau lors des vacances de l'inspecteur municipal

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal prend des vacances;

CONSIDÉRANT QU'il y a l'obligation d'effectuer les analyses par une personne formée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Normand Paquin et il est résolu à l'unanimité :

QUE Jean Leblanc soit attitré à faire les analyses d'eau lors des vacances;

QUE le tarif est 105\$ par jour plus les frais de déplacement au montant de 0,50\$ du kilomètre

ADOPTÉE.

2020-09-210

Nivelage pour rangs problématiques

CONSIDÉRANT QUE la tournée des rangs et chemins a été faite par l'inspecteur municipal ;

CONSIDÉRANT QUE quelques chemins ont besoin d'être nivelés afin de ne pas avoir de problématique durant l'hiver;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Groleau, appuyé par le conseiller Charles Luneau et il est résolu à l'unanimité :

QU'Excavation Jonathan Houle soit retenu pour l'automne 2020 au montant de 130\$ / heure pour environ 11 heures;

QUE juste les rangs et chemins problématiques soient nivelés dont le rang Descormiers, et Chemin de Wotton, rue Lachapelle, Lecompte et en face du la Petite Venise.

ADOPTÉE.

2020-09-211

Octroi et autorisation de signature pour l'entretien de la patinoire et pour l'entretien des entrées des édifices municipaux et de l'église 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE les travaux à réaliser pour la saison hivernale 2020-2021 sont l'entretien de la patinoire et l'entretien des entrées des édifices municipaux et de l'église

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Dave Picard est disponible pour effectuer le déneigement et l'entretien de la patinoire pour la saison hivernale 2020-2021 pour un montant de 2 500\$;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Dave Picard est disponible pour effectuer le déneigement et l'entretien des entrées des édifices municipaux et de l'église pour la saison hivernale 2020-2021 pour un montant de 2 500\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Paquin, appuyé par le conseiller Marco Couture et il est résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick retient les services de

Monsieur Dave Picard pour la période hivernale 2020-2021 quant au déneigement et l'entretien de la patinoire pour un montant de 2 500 \$ et le déneigement et l'entretien des entrées des édifices municipaux et de l'église pour la saison hivernale 2020-2021 pour un montant de 2 500\$.

ADOPTÉE.

2020-09-212

Jardins auto fertiles- modification

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre de codéveloppement de la MRCA en mai 2018, une idée de projet de *Jardins urbains* nommé *Un parc, un jardin*, a été soumise et fortement appuyée des participants;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Rémi-de-Tingwick avait déjà exprimé son intention de participer aux Jardins Auto-fertile par la résolution 2020-04-091;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick avait déjà démontré un intérêt pour le développement de jardins auto-fertiles (JAF) lors de l'appel de projets du MAPAQ *Les jardins de solidarité*;

CONSIDÉRANT QUE les JAF répondent à des besoins d'alimentation saine et de proximité pour la population;

CONSIDÉRANT QUE les JAF respectent l'environnement et contribuent à augmenter la fixation de carbone;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'harmonise avec le plan d'action MADA et MAE de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs partenaires de la MRCA ont formé un comité et s'impliquent dans la démarche;

CONSIDÉRANT QUE le projet est novateur;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribue à dynamiser les milieux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Charles Luneau et il est résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick s'engage à participer au projet *Cultive ta MRC*, à fournir un terrain d'environ 20' X 20', du matériel et des ressources ainsi qu'un maximum de 1 500 \$ pour la réalisation d'un JAF

QUE 750\$ soit octroyé en 2020 et 750\$ en 2021;

QUE la présente résolution remplace la résolution du 2020-04-091.

ADOPTÉE

2020-09-213

Autorisation au Projet Loisir collectif des Montagnes- volet 4

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick a pris connaissance du *Guide* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les municipalités de Chesterville, Notre-Dame-de-Ham, Ham-Nord, Tingwick et Saint-Rémi de Tingwick désirent présenter un projet de Loisir collectif des montagnes dans le cadre de l'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Groleau, appuyé par le conseiller Normand Paquin et il est résolu à l'unanimité

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- ✓ Le conseil de Saint-Rémi-de-Tingwick s'engage à participer au projet de Loisir collectif des Montagnes et à assumer une partie des coûts ;
- ✓ Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- ✓ Le conseil nomme la Municipalité de Ham-Nord organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

2020-09-214

Autorisation Quote-part Incendie annuelle 2019- Chesterville

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick a reçu la demande et les explications de quote-part des incendies annuelles 2019 de Chesterville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Charles Luneau et il est résolu à l'unanimité

QUE la quote-part pour l'année 2019 de Chesterville soit défrayée au montant de 17 311.77\$.

2020-09-215

Dépenses et engagement de crédits – Acceptation des dépenses

CONSIDÉRANT QUE les comptes présentés ont été transmis aux membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pu consulter les comptes qui se sont ajoutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par le conseiller Charles Luneau et unanimement résolu que les comptes présentés soient acceptés pour un montant total de 50 827.86 \$.

QUE les feuilles énumérant les dépenses soient remises aux personnes de l'assemblée et qui en font la demande.

ADOPTÉE.

Période de questions :

- ✓ Aucune question

2020-09-216

Levée de la séance ordinaire

À 19h52, le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Alain Groleau proposent la levée de la séance ordinaire, tous sont unanimes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent. Il n'exerce pas son droit de veto.

Mario Nolin, maire

Anouk Wilsey
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Mario Nolin
Maire

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions: 2020-09-202, 2020-09-207, 2020-09-209, 2020-09210, 2020-09-211, 2020-09-212, 2020-09-214 et 2020-09-215.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 8e jour de septembre de l'an deux mille vingt.

Anouk Wilsey
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Mario Nolin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mario Nolin, maire

